

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Comité de démolition de la Ville de Charlemagne, lors d'une séance qui se tiendra le 21 août 2023 à 15h00, à la salle du Conseil municipal, situé au 84 rue du Sacré-Cœur, conformément au règlement numéro 03-423-23 relatif à la démolition d'immeubles, statuera sur les demandes de démolition suivantes :

1. Bâtiment principal situé au 53-55 rue St-Denis, lot 1 949 412, zone R-29
2. Bâtiment principal situé au 26 rue Morin, lot 1 949 316, zone R-24
3. Bâtiment principal situé au 81 rue St-Paul, lots 1 949 398 et 1 949 400, zone CR-5

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au service du greffe de la Ville, par l'une des façons suivantes :

- Par courriel à l'adresse électronique greffe@charlemagne.ca en indiquant « Commentaire relatif à une demande de démolition » dans l'objet du courriel ;
- Par lettre adressée au 84 rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, Québec, J5Z 1W8, en indiquant « Commentaire relatif à une demande de démolition » sur l'enveloppe.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité relativement à ces demandes lors de cette séance.

Donné à Charlemagne
ce 9 août 2023



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 9 août 2023, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 9 août 2023.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière